




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-209**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1107784-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DENOMINATION DE VOIE SECTEUR DES MILLES ' CHEMIN LEON GABRIEL GROS '

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gilles DONATINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 8.3
Voirie

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles DONATINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHEVALIER Eric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DENOMINATION DE VOIE SECTEUR DES MILLES « CHEMIN LEON GABRIEL GROS »- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Sur le secteur des Milles, les riverains du quartier Saint Hilaire ont attiré l'attention de la Ville sur l'absence de dénomination d'un chemin situé entre le chemin des Quatre Noix et le chemin de Saint Hilaire.

Les riverains ont aussi demandé des modifications des sens de circulation de certaines des voies de ce secteur afin de limiter les nuisances liées au transit de véhicules en provenance et vers le pôle d'activité.

Afin de pouvoir réglementer les voies concernées et notamment le chemin sus indiqué, il convient de le dénommer.

Il vous est proposé la dénomination suivante selon le plan ci-joint :

« Chemin Léon Gabriel GROS »

Léon-Gabriel Gros est un poète et critique de poésie français, né le 12 avril 1905 aux Arcs-sur-Argens dans le Var et décédé à Aix en Provence le 29 juillet 1985

Léon-Gabriel Gros aimait raconter que la profession de cheminot de son père l'avait doté d'un "*pays natal*" composé d' "*une dizaine de petites gares de la région Méditerranée*".

Sa famille qui ne l'encouragea jamais du côté de la poésie était originaire d'Arles, son éducation se fit chez les Maristes de Toulon et de La Seyne qui furent l'antichambre de son séjour à 17 ans dans le pensionnat de l'Hypokhâgne du lycée Thiers.

Il poursuivit ses études à la faculté de lettres d'Aix-en-Provence et de Lille. Il obtint une licence et un diplôme d'études supérieures d'anglais. Il fut assistant et professeur de 1926

à 1933. Il a enseigné en Irlande du Nord, en Écosse et au Liban avant de se consacrer au journalisme. Il fut journaliste au Petit marseillais, au Méridional et à la Provence. Il a épousé Marie Lætizia Tiberi en 1939. Il a participé avec Jean Ballard à la prestigieuse aventure des *Cahiers du sud* jusqu'à leur disparition en 1966. Il a reçu le prix de poésie de la Tribune de Paris 1954 pour « les Élégies augurales » et le Grand Prix littéraire de Provence en 1968. En 1968, il a accepté la proposition de Jean Malrieu et entre au Comité de *Sud*. Ami de Giono et Pagnol, il les recevait régulièrement dans sa maison située sur le chemin des Quatre Noix.

La ou les plaques qui seront mises en place porteront la mention
« Chemin Léon Gabriel GROS »
Poète 1905-1985

Je vous demande donc mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la dénomination suivante : «**Chemin Léon Gabriel GROS**» pour le chemin situé entre le chemin des Quatre Noix et le chemin de Saint Hilaire conformément au plan joint.

DL.2017-209 - DENOMINATION DE VOIE SECTEUR DES MILLES ' CHEMIN LEON
GABRIEL GROS '-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Dénomination Chemin Léon-Gabriel GROS



Cimetière Militaire

Dénomination Chemin Léon-Gabriel GROS

